

Campagne de communication « #ATMBChasseAuTrésor » - Règlement du jeu-concours

Article 1er : Organisation d'un jeu-concours

La société Autoroutes et Tunnel du Mont Blanc, ci-après désignée « l'organisateur », organise un jeu-concours gratuit « #ATMBChasseAuTrésor », participatif et sans obligation d'achat selon les modalités décrites dans le présent règlement. Il se déroulera du 03/01/2017 au 17/01/2017.

Ce jeu-concours vise à faire gagner des lots à trois catégories de participants : des abonnés, des non-abonnés, des salariés.

Le jeu-concours et son règlement complet sont hébergés sur un site dédié et accessible à l'adresse suivante pendant toute la durée du jeu :

https://manager.so-buzz.com/applications.php/app/custom_hopscotch_atmb_motmystere/d1aecc46ca50eed622f4

Ce site est administré et hébergé par le prestataire So Buzz.

Article 2 : Participation au jeu-concours

Le seul fait de participer à ce jeu-concours implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

Ce jeu-concours est ouvert à toutes les personnes physiques résidant légalement en France Métropolitaine et majeures de 18 ans ou plus.

Les salariés et les abonnés sont autorisés à participer uniquement dans leur catégorie en cochant la case prévue à cet effet dans le formulaire de participation.

Dans le cas contraire, la dotation ne sera pas considérée comme valable, ne pourra être livrée au gagnant et sera remise en jeu de façon immédiate.

Les participants doivent avoir accès à Internet. Pour obtenir une chance supplémentaire de gagner, les participants peuvent suivre le compte twitter @ATMBinfo (<https://twitter.com/ATMBinfo>).

La participation est personnelle, les soumissions/entrées automatiques ou émanant de tiers ne seront donc pas acceptées. Les participants ne peuvent participer qu'en complétant le formulaire manuellement ou en utilisant la fonctionnalité « Facebook Connect ». Toute fraude, ou tentative de fraude, manifestée par un commencement d'exécution et commise en vue de percevoir indûment un lot, fera l'objet de poursuites conformément aux dispositions des articles 313-1 et suivants du Code pénal.

Les participants autorisent la vérification de leur identité, de leur âge et de toutes les informations renseignées dans le formulaire. Les participants dont la participation ne serait pas complète et/ou comportant des coordonnées incomplètes ou fausses ne seront pas prises en considération et entraîneront l'élimination de la participation. De même, le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

Chaque personne physique peut participer une fois à chaque session. Une session est organisée tous les deux jours, pendant les 15 jours du concours.

Article 3 : Déroulé du jeu-concours

1. Participation

L'organisateur met en ligne un mini site de jeu le 03/01/2017.

Les participants au jeu-concours devront chercher un doudou sur atmb.com grâce à l'indice donné sur le mini site. Ils devront ensuite compléter un formulaire de participation pour indiquer la page du site où se trouve le doudou et renseigner leurs coordonnées.

Ils peuvent réitérer leur participation tous les deux jours entre le 03/01/2017 8h00 et le 17/01/2016 à 23h59. Le doudou changera de place sur le site atmb.com à chaque nouvelle session.

L'organisateur opérera des relances du jeu-concours renvoyant vers ledit site.

2. Résultats

Le jeu-concours se terminera le 17/01/2017. Les résultats du jeu-concours seront obtenus par tirage au sort au visa des dispositions légales de l'article L.121-36 de la loi n°2014-1545 du 20 décembre 2014. Ils seront communiqués le 19/12/2016 par l'envoi d'un message privé auxdits gagnants leur confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier. Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 48 heures à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renonçant à celui-ci. Le cas échéant, l'organisateur se réserve le droit de désigner un gagnant suppléant, selon l'ordre du tirage au sort.

Article 4 : Dotations du jeu-concours

Pour chaque catégorie de gagnants, des lots sont prévus :

- Des abonnés : 5 passages au Tunnel du Mont Blanc et 5 badges liber-t Evasion crédités de 50€ TTC
- Des non-abonnés : 5 passages au Tunnel du Mont Blanc et 5 badges liber-t Evasion crédités de 50€ TTC
- Des salariés : 10 bons valables pour 2 menus découverte au restaurant Baud à Bonne (74)

Article 5 : Obligations et droits de l'organisateur

Le jeu-concours ne crée aucune obligation de la part de l'organisateur. Les décisions de l'organisateur sont définitives et contraignantes pour tous les participants.

La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. L'organisateur décline toute responsabilité directe ou indirecte en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, à l'accès à Internet, à la maintenance ou à un dysfonctionnement des serveurs du jeu-concours, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique, à l'envoi des formulaires à une adresse erronée ou incomplète.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation des joueurs au jeu-concours se fait sous leur entière responsabilité. L'organisateur ne pourra être tenu responsable de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution de lots d'un participant, sauf à démontrer l'existence d'une faute lourde de la part de l'organisateur. L'organisateur se réserve le droit de disqualifier tout participant qui altérerait le déroulement de l'inscription au jeu-concours et d'annuler, écarter, modifier, reporter, proroger ou suspendre le jeu-concours, dans le cas où les serveurs informatiques du jeu-concours présenteraient des dysfonctionnements résultant notamment de bogues, d'une altération, d'une intervention non autorisée, d'une fraude, d'anomalies techniques ou de toute autre cause due au fait de ce participant et qui affecteraient l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement du jeu-concours. L'organisateur fera ses meilleurs efforts pour permettre un accès au jeu-concours. L'organisateur pourra, à tout moment, notamment pour des raisons techniques, de mise à jour, de maintenance, interrompre l'accès au site et au jeu-concours. L'organisateur ne sera en aucun cas responsable de ces interruptions et de leurs conséquences. Aucune indemnité ne pourra être réclamée à ce titre. Les participants sont informés qu'en accédant au site internet du jeu-concours, un cookie pourra le cas échéant être stocké sur le disque dur de leur ordinateur. Il s'agit d'un petit fichier informatique permettant d'enregistrer leur navigation sur le site internet du jeu-concours. Les cookies servent à identifier chaque participant afin de lui permettre d'accéder plus rapidement aux informations, en lui évitant de les ressaisir. Ils ne peuvent en aucun cas endommager les données présentes dans leur ordinateur.

Un participant peut s'opposer à l'enregistrement de ce cookie, ou choisir d'être averti de l'enregistrement de ce cookie sur son disque dur, en configurant son logiciel de navigation (le participant est invité à se reporter aux conditions d'utilisation de son navigateur concernant cette fonctionnalité). Lorsque ce paramétrage est effectué, le participant garde néanmoins la possibilité d'accéder au site internet du jeu-concours et de participer à ce dernier.

En outre, la responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal ou électronique (notamment en ce qui concerne l'acheminement des dotations). Tout lot envoyé par l'organisateur à un gagnant qui serait non réclamé ou retourné pour toute autre raison par les services postaux serait perdu pour le gagnant et demeurerait acquis à l'organisateur.

L'organisateur ne saurait être tenu pour responsable du mauvais fonctionnement du réseau Internet, ni de retard, perte ou avaries résultant des services postaux et de gestion.
Les inscriptions seront considérées comme non valides si elles ne sont pas conformes aux présentes règles.

L'organisateur fera tout son possible pour s'assurer que le jeu-concours se déroule sans rencontrer de problèmes techniques. L'organisateur n'est pas responsable d'interruptions de service dues à des problèmes techniques, à des pannes du système ou du logiciel, à des retards ou à d'autres problèmes qui peuvent affecter la capacité des participants à concourir à ce jeu-concours ou à faire fonctionner le site internet.

L'organisateur se réserve le droit de refuser une participation et de disqualifier toute personne s'il y a lieu de croire qu'il y a eu une violation de la loi, ou si la conduite du participant est contraire à ces conditions générales ou à l'esprit du jeu-concours.

L'organisateur se réserve le droit de demander aux participants une preuve de leur âge et de leur identité.
Si pour toute raison, le jeu-concours ne peut se dérouler comme prévu, en raison de motifs échappant au contrôle de l'organisateur, celui-ci se réserve le droit de modifier, suspendre, annuler ou mettre un terme à tout ou partie du jeu-concours, à tout moment, sans préavis.

L'organisateur ne pourrait être tenu pour responsable si les données relatives à l'inscription d'un participant ne lui parvenaient pas pour une quelconque raison que ce soit, ou lui arrivaient illisibles ou impossibles à traiter. L'organisateur ne saurait être tenu responsable dans le cas d'éventuelles grèves, retards des services d'expédition des dotations ne permettant pas aux gagnants d'en profiter pleinement. L'organisateur n'assume aucune responsabilité quant à l'état de livraison et/ou en cas de vols des dotations acheminées par voie postale.

Les récompenses sont non-cessibles et il n'y a pas de possibilité d'obtenir une contrepartie financière.

Tout litige causé par ce jeu-concours ou ces conditions générales sera régi par la loi française. Ce présent règlement peut être consulté à tout moment sur le site dédié https://manager.so-buzz.com/applications.php/app/custom_hopscotch_atmb_motmystere/d1aecc46ca50eed622f4 pendant toute la durée du jeu-concours.

Article 6 : Droits de propriété intellectuelle, littéraire et artistique

Les images utilisées sur le site du jeu-concours, les objets représentés, les mentions, les éléments graphiques, informatiques et les bases de données composant le site du jeu-concours, sont la propriété exclusive de leurs titulaires respectifs et ne sauraient être extraits, reproduits ou utilisés sans l'autorisation écrite de ces derniers, sous peine de poursuites civiles et/ou pénales.

Toute ressemblance d'éléments du jeu-concours avec d'autres éléments de jeux déjà existants, serait purement fortuite et ne pourrait conduire à engager la responsabilité de l'organisateur ou de ses prestataires.

Article 7 : Informations personnelles

Pour participer au jeu-concours, les participants doivent nécessairement fournir leurs coordonnées personnelles (nom, prénom, adresse électronique) ou se connecter via leur compte Facebook. Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à l'acheminement de ces informations sont destinées à l'organisateur.

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les joueurs disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant.

Pour exercer ces droits, les joueurs devront envoyer un courrier à l'adresse suivante : Autoroutes et Tunnel du Mont Blanc, 100 avenue de Suffren 75015 Paris. Les personnes qui exerceront leur droit d'opposition avant

la fin du jeu-concours ne pourront pas participer au jeu-concours et recevoir un lot. Les participants sont autorisés à exercer leurs droits concernant l'accès, la modification, l'annulation ou la révocation de leurs données en contactant l'organisateur à l'adresse précitée.